

**SCEMI SA**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2019**

**Questions écrites reçues avant l'Assemblée**

**Réponses du Conseil d'administration apportées en Assemblée**

### **1. Question de Monsieur Nourdine MELLOUKI**

*Pourquoi ne pas verser la créance Outsourcia de 1.6 M€ en dividende à l'ensemble des actionnaires si la société SCEMI n'a pas de projet spécifique à court terme nécessitant de conserver ces disponibilités ?*

#### **Réponse du Conseil d'administration**

La créance envers Outsourcia est indiquée comme créance à plus d'un an (Cf, la page 2057-SD 2019 Etat des échéances des créances de la liasse fiscale).

Nous vous informons que SCEMI a facturé des intérêts sur cette créance, au titre de l'exercice 2018, pour un montant de 7638 €.

Il n'est pas à l'ordre du jour qu'Outsourcia rembourse cette immobilisation

### **2. Question de Monsieur Nourdine MELLOUKI**

*A quoi correspond la créance ASCOM Centre de 130 000 €, à ma connaissance la société n'est pas actionnaire de la Société SCEMI ?*

#### **Réponse du Conseil d'administration**

La société Ascom Centre est une filiale détenue à 100% par Outsourcia.

Dans le cadre de la convention du pool trésorerie mise en place pour toutes les sociétés du Groupe Outsourcia, la société SCEMI a procédé à une avance de trésorerie rémunérée.

Nous vous informons que SCEMI a facturé des intérêts sur cette créance, au titre de l'exercice 2018, pour un montant de 244 €.

### **3. Question de Monsieur Nourdine MELLOUKI**

*Quelle est la stratégie de la direction concernant l'évolution du cours de l'action SCEMI et plus généralement qu'elle est l'intérêt de maintenir la cotation sur EURONEXT ACCESS ?*

*En juin 2016 une offre de rachat de 73% du capital avait été initié par Outsourcia à un prix compris entre 3.89 € et 5.50 €, une offre de sortie des minoritaires à minima sur ces mêmes bases 3 ans plus tard est-elle envisagée ?*

#### **Réponse du Conseil d'administration**

Cela n'est pas à l'ordre du jour, mais le conseil d'administration pourra étudier cette demande.

#### **4. Question de Monsieur Nourdine MELLOUKI**

*Pouvez-vous décrire précisément qu'elle est l'objectif et à quoi correspond les différentes conventions réglementées entre SCEMI et Outsourcia et Equalphone, les montant semblent augmenter fortement chaque année.*

*L'année dernière vous indiquiez que la convention d'assistance avec la société Outsourcia fixait les modalités de rémunération à 3% du chiffre d'affaires HT réalisé entre elles et qu'un montant de 169 011.23 euros HT avait été facturé, comment avez-vous calculé ce montant ?*

#### **Réponse du Conseil d'administration**

Les conventions réglementées mise en place ont pour objectif de faire bénéficier la Société SCEMI et ses filiales de l'expertise du Groupe Outsourcia tant au niveau commercial, process de production mais aussi technologique. Le groupe Outsourcia déploie ses efforts afin de permettre à SCEMI de diversifier son offre, notamment sur les activités Call et ainsi assoir sa position face à une concurrence de plus en plus rude à Madagascar matérialisée par l'arrivée en force des acteurs majeurs du secteur.

Les 169k€ sont répartis comme suit :

\* 83K€ pour les Fees relative à la stratégie commerciale et marketing du groupe et correspondant à 3% du Chiffre d'Affaires

\* 86K€ correspondant à la quote part des coûts centraux du groupe Outsourcia. Ils englobent la gestion comptable, administrative, Ressources Humaines, Technique, Qualité et Direction générale.

**5. Question de Monsieur Nourdine MELLOUKI**

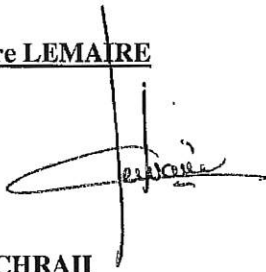
*Quel est la répartition du capital actuellement ?*

**Réponse du Conseil d'administration**

Le Groupe Outsourcia à travers ses sociétés en France et au Maroc détient toujours 73% du capital de SCEMI

**Le conseil d'administration**

**M Alexandre LEMAIRE**



**M Youssef CHRAII**



**M Younes JABRI**

